

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 D 00714 Numéro SIREN : 432 424 703 Nom ou dénomination : 4 M INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2019 sous le numéro de dépôt 759

14 JAN. 2017

Désignation de l'entreprise **S.C.I. IMMOBILIERE KLEBER**

Adresse de l'entreprise **12 RUE ERNEST RENAN 95600 EAUBONNE**

SIRET **4 3 2 4 2 4 7 0 3 0 0 0 2 8**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

Exercice clos le **31.12.2016**

ACTIF

		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* 010		012	
	{ Autres* 014		016	
	Immobilisations corporelles* 028		030	
	Immobilisations financières* (1) 040		042	
	Total I (5) 044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052	
	Marchandises* 060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* 068		070	
	{ Autres* (3) 072	1 619	074	1 619
	Valeurs mobilières de placement 080	43	082	43
	Disponibilités 084	212 371	086	212 371
	Charges constatées d'avance* 092		094	
Total II 096	214 033	098	214 033	
Total général (I + II) 110	214 033	112	214 033	

PASSIF

		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120	800
	Écarts de réévaluation 124	
	Réserve légale 126	
	Réserves réglementées* 130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131) 132	
	Report à nouveau 134	140 420
	Résultat de l'exercice 136	(449)
	Provisions réglementées 140	
Total I 142	140 771	
Provisions pour risques et charges Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164	
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166	9 779
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 63 483) 172	63 483
Produits constatés d'avance 174		
Total III 176	73 262	
Total général (I + II + III) 180	214 033	

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4)	Dont dettes à plus d'un an 195
(2)	Dont créances à plus d'un an 197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs 199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.C.I. IMMOBILIERE KLEBER

Formulaire déposé
au titre de l'IR 018

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209	210
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214
		services*			217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)				244
	Rémunérations du personnel*					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements*					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)					264

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	1	Charges financières (V)		270	(450)
Produits exceptionnels (IV)					294	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }				290	
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

					310	(449)
--	--	--	--	--	-----	-------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		312		314	449
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316			
	Provisions non déductibles*		318			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	324			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		251			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	

Dont divers	Entreprise nouvelle (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989				
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies) 990				
	ZFA (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344			350	
	Créance due au report en arrière du déficit		346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col.1
Déficit col.2

Déficit de l'exercice reporté en arrière*		352		354	449
Déficits antérieurs reportables : *	2 417				

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1
Déficit col.2

		356		360	
		370		372	449

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

SCI KLEBER
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE 800 Euros
SIEGE SOCIAL: 12, rue Ernest Renan – 95600 EAUBONNE
RCS : PONTOISE 432.424.703

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2017

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

RESOLUTION PROPOSEE

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice de 449 euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice : 449 euros

- Le solde au compte "Report à nouveau",
soit la somme de 140 420 euros,

L'Assemblée Générale prend acte qu'avant affectation, le montant des capitaux propres s'élève à la somme 141.220 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale décide de ventiler le montant des dividendes distribués comme suit :

Année	Distribution globale	Abattement 40%
-2016 Exercice 31/12/2015 (quinzième exercice)	NEANT	
-2015 Exercice 31/12/2014 (quatorzième exercice)	NEANT	
-2014 Exercice 31/12/2013 (treizième exercice)	NEANT	

RESOLUTION ADOPTEE

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice de 449 euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice : 449 euros

- Le solde au compte "Report à nouveau",
soit la somme de

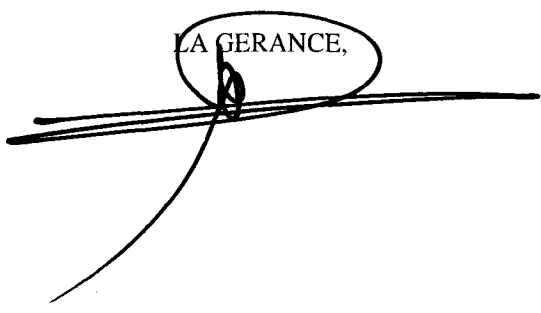
140 420 euros,

L'Assemblée Générale prend acte qu'avant affectation, le montant des capitaux propres s'élève à la somme 141.220 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale décide de ventiler le montant des dividendes distribués comme suit :

Année	Distribution globale	Abattement 40%
-2016 Exercice 31/12/2015 (quinzième exercice)	NEANT	
-2015 Exercice 31/12/2014 (quatorzième exercice)	NEANT	
-2014 Exercice 31/12/2013 (treizième exercice)	NEANT	

LA GERANCE,



SCI KLEBER
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE 800 Euros
SIEGE SOCIAL: 12, rue Ernest Renan – 95600 EAUBONNE
RCS : PONTOISE 432.424.703

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 14 avril,

A 10 heures,

Les associés de la société « SCI KLEBER », Société Civile Immobilière au capital de 800.00 Euros, divisé en 80 parts de 10 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|--|---------------------------|
| - Monsieur Prosper MOUYAL , propriétaire de | 50 parts sociales, |
| - Madame Jacqueline COUZON épouse MOUYAL , propriétaire de | 20 parts sociales, |
| - Monsieur Gaël MOUYAL , propriétaire de | 10 parts sociales, |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Prosper MOUYAL**, gérant associé.

Monsieur Prosper MOUYAL est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PM

Jm

Gm

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Approbation des charges non déductibles et somptuaires,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la convocation adressée à chaque associé,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PM

JM

GM

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice de 449 euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice : 449 euros

- Le solde au compte "Report à nouveau",
soit la somme de 449 euros

L'Assemblée Générale prend acte qu'avant affectation, le montant des capitaux propres s'élève à la somme 141.220€.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale décide de ventiler le montant des dividendes distribués comme suit :

Année	Distribution globale	Abattement 40%
-2016 Exercice 31/12/2015 (quinzième exercice)	NEANT	
-2015 Exercice 31/12/2014 (quatorzième exercice)	NEANT	
-2014 Exercice 31/12/2013 (treizième exercice)	NEANT	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

L'intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu sur l'exercice de charges non déductibles ou somptuaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

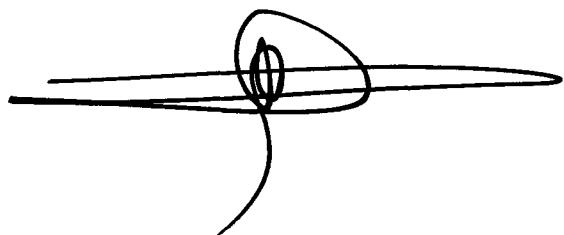
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités de publicité ou autres.

PM IM GM

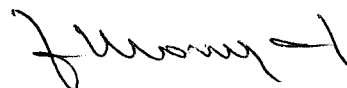
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Prosper MOUYAL

A stylized handwritten signature consisting of a horizontal line with a circular loop in the middle and a short vertical stroke extending downwards from the center.

Jacqueline COUZON épouse MOUYAL

A cursive handwritten signature that appears to read 'J. Mouyal'.

Gael MOUYAL

A handwritten signature starting with a large 'G' followed by a horizontal line and a small upward stroke.

SCI KLEBER
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE 800 Euros
SIEGE SOCIAL: 12, rue Ernest Renan – 95600 EAUBONNE
RCS : PONTOISE 432.424.703

RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2017

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous rappelons qu'il s'agit du seizième exercice clôturé par la société, et qu'un rappel des comptes de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2015 est fourni à titre de comparaison avec l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2016.

Notre chiffre d'affaires s'élève dès lors à la somme de 0 euros contre une somme de 0 euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 0.00 % environ.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 450 euros contre 450 euros l'exercice précédent, soit une augmentation de l'ordre de 0 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à la somme de 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent, soit une variation de 0% environ.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à la somme de 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent, soit une variation de 0 % environ.

Compte tenu des subventions d'exploitation pour 0 euros, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de 0 euros contre 0 euros l'exercice précédent.

Après prise en compte du solde positif de 1 euros des produits et frais financiers, le résultat courant avant impôts s'élève à -449 euros contre -449 euros l'exercice précédent, soit une variation de 0%.

l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un déficit de 449 euros, contre un déficit de 449 euros l'exercice clos au 31 décembre 2015, soit une variation de 0 % environ.

Compte tenu des résultats déjà enregistrés au cours des 6 premiers mois de l'exercice en cours, nous pensons maintenir les résultats actuels tout en assurant le contrôle de nos charges fixes.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 449 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le déficit de l'exercice de la manière suivante :

- Le solde au compte "Report à nouveau",
soit la somme de 140 420 euros,

L'Assemblée Générale prend acte qu'avant affectation, le montant des capitaux propres s'élève à la somme 140 771 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Distribution globale	Abattement 40%
- 2013	NEANT	
- 2014	NEANT	
- 2015	NEANT	

- Dépenses non déductibles fiscalement et charges somptuaires :

Néant

- Prise de participation sur l'exercice :

Néant

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE